



REGLEMENT
CHAMPIONNAT
SUPERMOTARD
2019

Article 1 : Définition

La Ligue Réunionnaise Motocycliste met en place un Championnat Supermotard conformément au calendrier des compétitions 2019 qui se déroulera aux dates suivantes :

- 1ère manche **07/08 Septembre 2019** (nocturne) organisé par TEAM 974 DEUX ZERO (Circuit de la Jamaïque)
- 2ème manche **21/22 Septembre 2019** organisé par le TEAM MOTORSHOW (Circuit de la Jamaïque)
- 3ème manche **05/06 Octobre 2019** organisé par le Team Podium (Circuit de la Jamaïque)
- 4ème manche **12/13 Octobre 2019** organisé par le MX421 (CIRCUIT OCCASIONNEL de kart à st Louis)
- 5ème manche **26/27 Octobre 2019** organisé par Le RACER MOTO CLUB (Circuit de la Jamaïque)
- 6ème manche **16/17 Novembre 2019** organisé par le TEAM 974 Deux zéro (OCCASIONNEL la halle des manifestations du Port)
- 7ème manche **23 /24 Novembre 2019** organisé par L'APSC MAGMA (CIRCUIT OCCASIONNEL DE St PAUL)

Un titre de Champion de la Réunion sera attribué à l'issue de la saison dans les catégories suivantes :

- S4 (65cc) S5 (85cc) (Age 7 à 15 ans)
- PRESTIGE
- S 2 (prestige2) Sous réserve d'avoir au minimum 5 pilotes inscrit au championnat.
- S3 (125 cc /250cc)
- SUPERQUADER
- MASTER
- PRESTIGE PROMO
- S3 PROMO
- ILLIMITED (ce titre sera attribué à condition d'avoir au minimum 5 pilotes qui ont concouru dans cette catégorie)

La Commission Supermotard se réserve le droit d'adapter le règlement en fonction de l'évolution du Championnat et de modifier le calendrier. Tout changement ou modification décidé par le Jury de l'épreuve devra être affiché avant les séances d'essais libres.

Article 2 : Concurrents

Ces épreuves sont ouvertes à tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la F.F.M pour l'année en cours à l'exception des licences internationales qui pourront s'engager hors Championnat. **Le Championnat de la Réunion de Supermotard est réservé aux licenciés inscrits dans un club affilié à la LRM.**

N.B. : Suite règlement fédéral, le CASM est obligatoire pour la 1^{ère} demande de licence ou une interruption de plus de deux ans.

Le pilote d'une autre ligue pourra prendre part à l'épreuve, sans marquer de points, mais être récompensé.

Tout pilote mineur devra être obligatoirement accompagné d'une personne (représentant légal ou mandaté), titulaire d'une licence FFM en cours de validité, au minimum de catégorie LAP (Assistant Pilote).

Toute personne ayant accès à la zone de panneautage ou de pré grille, devra être titulaire d'une licence FFM au minimum de catégorie LAP.

Article 3 : Engagement

La clôture des engagements et les règlements seront effectués 4 jours avant le début de la compétition soit jusqu'au mercredi, dans les divers lieux annoncés par l'organisateur de la manifestation.

Le tarif des engagements est arrêté à **80€** (quatre vingt euros)

Le tarif des engagements est arrêté à **70€** (soixante dix euros) pour les mini-verts

Toutefois l'organisation prolongera les inscriptions jusqu'au jour du contrôle technique et contrôle administratif (le samedi) **en fonction des places disponibles (32 sur le circuit de la Jamaïque)**, mais à partir du jeudi cet engagement sera majoré de 20 €, portant ainsi le prix de l'engagement à **100€ et 90€**.

Article 4 : Vérifications Administratives et Techniques

- Un contrôle administratif et un contrôle technique seront effectués obligatoirement par l'organisation de la course avant l'épreuve. Cette vérification aura lieu ou le samedi précédent l'épreuve de 14h00 à 18h00 , ou le jour de l'épreuve même au horaire fixé par l'organisateur. Tous les pilotes participants au Championnat, quelle que soit la catégorie, devront **OBLIGATOIREMENT** se présenter (ou se faire représenter en cas d'indisponibilité) au contrôle administratif.
- Un livret technique par moto et par discipline sera remis à la première compétition et sera exigé pour chaque course.

Aucun contrôle ne sera accepté le jour de la course sauf pour le supermotard nocturne du 10 septembre 2017

- Le pilote devra obligatoirement se présenter aux opérations de vérifications administratives avec sa licence en cours de validité, et une pièce d'identité ou CASM et sa confirmation d'engagement. Un livret technique lui sera remis contre la somme de 1 € lors du contrôle administratif.
Un livret par moto engagé par un pilote, ou 2 livrets pour 2 motos engagés par le même pilote.

- **Les vérifications préliminaires sont des vérifications de sécurité, la conformité de la machine avec les règles techniques du présent règlement reste sous la responsabilité du pilote.**
Le nombre de décibel à la sortie de l'échappement ne doit pas excéder 114 db à 2 m (pleine charge 1 à 2 s)

Article 5 : Machines Admises

Sont admises les machines de types :

- **Moto Cross,**
- **Enduro** sans béquille, sans optique et feu arrière.
- **Catégorie PRESTIGE:** Les épreuves sont ouvertes à tout type de motocyclette solo de cylindrée supérieure à 150cc 2 temps et plus 290cc 4 temps, monocylindre ou bicylindre et répondant aux normes de sécurité imposées par le règlement technique de la FFM. La cylindrée maximale pour cette catégorie est de 750 cc.
- **Catégorie S2 (prestige2):** Les épreuves sont ouvertes à tout type de motocyclette solo de cylindrée supérieure à 150cc 2 temps et plus 290cc 4 temps, monocylindre ou bicylindre et répondant aux normes de sécurité imposées par le règlement technique de la FFM. La cylindrée maximale pour cette catégorie est de 750 cc. La cylindrée maximale pour cette catégorie est de 450 cc.

Ne peut s'inscrire

Dans cette catégorie le 1er, le second et le troisième du championnat 2018 de super motard.

- **Catégorie S3 :** Les épreuves sont ouvertes à tous types de motocyclettes solo 125 2 temps à partir de 13 ans et les 250 4 temps à partir de 15 ans. Licence admise NJ, NCO.
- **Catégorie Superquader :** les épreuves seront ouvertes aux quads dont les cylindrées sont de 250cc à +490cc pour les moteurs 2 temps et 4 temps monocylindre et bicylindre.
- **Catégorie Master :** Ouvert à tous les pilotes **de plus de 35 ans** quelle que soit la cylindrée de la machine utilisée.

.Catégorie S4 65cc cette catégorie est ouverte aux pilotes à partir de **7 ans (révolus) jusqu'à 12 ans révolus**, détenteurs d'une licence **NJ1, NJ2 ou NJ3** en fonction de leurs âges. Ils font partie du championnat de Super motard. Durée d'une compétition : **3 manches de 15 minutes + 1 tour.**

. **Catégorie S5 85cc 2 temps**, cette catégorie est ouverte aux pilotes à partir de **10 ans(révolus) jusqu'à 15 ans inclus**, détenteurs d'une licence **NJ1, NJ2, NJ3 ou NCO** en fonction de leurs âges, être titulaire du guidon d'or pour les pilotes âgés de 10 et 11 ans et du CASM pour les pilotes à partir de 12 ans.

Ils font partie du championnat de Super motard. Durée d'une compétition : **3 manches de 15 minutes + 1 tour.**

- **Catégorie S3 PROMO** : Les épreuves sont ouvertes à tous types de motocyclette solo 125 2 temps et les 250 4temps **OBLIGATOIREMENT** équipées des pneus homologués route.
- **Ne peut s'inscrire dans cette catégorie le 1er, le second et le troisième du championnat 2018**
- **Catégorie PRESTIGE PROMO** : Les épreuves sont ouvertes à tout type de motocyclette solo de cylindrée supérieure à 125cc 2 temps et à 250cc 4temps **OBLIGATOIREMENT** équipées des pneus homologués route.
- **Ne peut s'inscrire dans cette catégorie le 1er, le second et le troisième du championnat 2018** de la catégorie PRESTIGE PROMO

- **Catégorie «ILLIMITED»** : les épreuves seront ouvertes à tous types de motocyclettes quelle que soit la cylindrée jusqu'à 750cc équipées d'une jante avant au minimum de 19 pouces ou de 21 pouces et de pneus homologués route et de jantes de 17, 18 à 19 pouces à l'arrière n'excédant pas 4.5 pouce de large.

- **Catégorie S2 (prestige 2)** : Cette catégorie est ouverte aux pilotes qui n'ont pas été titré dans la catégorie PRESTIGE, PRESTIGE2 ou MASTER l'année précédente.

Les trois premiers de la catégorie prestige2 de cette année devront obligatoirement s'inscrire en PRESTIGE en 2020.

Article 6 : Equipement du pilote

- Casque intégral homologué obligatoire (cross ou route) de moins de 5 ans réf. Norme FIM, ECE 22/05.
- Gants cuir obligatoires
- Bottes de moto obligatoire : cross, enduro, route.
- Protection dorsale obligatoire homologuée CE + norme EN 1621-2/03
- Combinaison de cuir une ou deux pièces rattachées avec protection dorsale obligatoire.

- **Le contrôle de la machine et du pilote peuvent se faire à tout moment pour vérification de conformité.**

Article 7: Equipement de la moto

1° - Dispositifs spéciaux et accessoires.

Les opérations de vérifications se dérouleront le samedi de 14h00 à 18h00, sauf pour l'épreuve du 07 septembre, ou les vérifications se dérouleront le samedi 07 septembre sur le lieu de la manifestation.

Lors du contrôle technique, chaque coureur peut présenter une ou deux motos

Seront vérifiés :

- Contrôle du casque homologué,
- Contrôle apparent de la marque et de la catégorie d'engagement.
- Caractéristiques de la moto.
- Numéro de course, 3 plaques :
 - Fond blanc numéros noir : PRESTIGE
 - Fond bleu numéros blanc : S2 (prestige2)
 - Fond noir numéros blanc : S3
 - Fond jaune numéros noir : MASTER
 - Fond vert numéros blanc : PRESTIGE PROMO
 - Fond blanc numéros noir : S3 PROMO
 - Fond bleu numéros blanc : S4 (65cc) et S5 (85 cc)
 - Fond blanc numéros rouge : ILLIMITED

A la 1ère épreuve du championnat, des plaques rouges/numéros blancs devront être arborées par les champions et championnes en titre.

- A partir de la 2ème épreuve du championnat, des plaques rouges/numéros blancs pourront

être arborées par le leader du championnat en cours.

- Les 3 plaques numéros seront de dimensions 210 mm x 210 mm minimum et les numéros de 120 mm minimum de hauteur, les chiffres doivent être lisibles. Seule la publicité du promoteur sera autorisée sur la plaque frontale. Un bandeau de 5 cm à la base des plaques latérales sera réservé aux partenaires du pilote (**aucune couleur fluo ne sera autorisée pour les chiffres et les fonds de plaque**).
- Présence du dispositif de sécurité sur les fixations des plaquettes de freins (goupille ou contre-écrou).
- Freinage apparent des boulons de fixations des étriers de freins.
- Freinage apparent des bouchons de remplissages d'huiles et d'eau ainsi que des trappes de vidange.
- Présence d'une protection sur la barre transversale du guidon. Présence d'une protection sur les brides de fixation pour un guidon ne possédant pas de barre transversale. Les extrémités du guidon devront être bouchées ainsi que les poignées.
- Présence d'un ou plusieurs récupérateurs d'huile étanches même lorsque la moto est couchée, d'une capacité minimum de 0,5 litre correctement fixés ou pour les 4 temps un recyclage fermé ;
- **Un sabot moteur équipé d'une mousse** (Annuaire fédéral page 380 article V)
- Un ou plusieurs récupérateurs vides à chaque départ, étanches même lorsque la moto est couchée, doivent être prévus pour l'eau du radiateur et la mise à l'air libre

du réservoir d'essence (clapet anti-retour du bouchon de réservoir insuffisant).

- Un carénage de récupération ou sabot moteur englobant, permettant de recueillir une partie de la capacité de l'huile moteur sera installé sous le bloc.
- Cache chaîne du pignon de sortie de boîte obligatoire.
- **Un tapis de sol environnemental sera obligatoire**
- Les repose-pieds doivent être **OBLIGATOIREMENT** protégés, ainsi que toutes les parties saillantes de la machine, (pour éviter tout contact direct avec la piste).
- Les seuls liquides de refroidissement autorisés seront de l'eau ou de l'eau mélangée à de l'alcool éthylique.
- Les pneumatiques utilisés ne doivent pas présenter plus de 0,8mm de creux au centre du pneu avant ou arrière (pneus type cross et enduro interdits). Le retailage des pneus est autorisé.
- Des couvertures chauffantes pourront être installées en pré-grille..
- Contrôle du niveau sonore.
- Le carburant utilisé devra pas dépasser 102 d'indice d'octane.
- Présence d'un coupe circuit.
- Sur décision du jury de l'épreuve, des contrôles de cylindrées et de carburant pourront être effectués.
- Pour la catégorie « Illimited », la roue avant peuvent être d'une dimension de 19 pouces ou 21 pouces avec des pneus trail. Les dessins ne devront pas être de plus de 8mm de profondeur. Les pneus arrières doivent être des pneus du commerce homologués. La roue arrière ne doit excéder 4.25 de large.
- Tous carénages sont rigoureusement interdits. Sont tolérées les têtes de fourches fixées directement sur la fourche.
- La partie cycle doit être d'origine et correspondre intégralement à la description, aux gravures ou photographies du catalogue constructeur.
- Les reniflards des réservoirs (d'essence, d'huile ainsi que le carter moteur) devront tous aboutir dans un ou plusieurs récupérateurs d'une capacité minimale d'un demi-litre pour les 2 Temps et d'un litre pour les 4 Temps.

Seules seront admises les modifications suivantes :

- Le remplacement ou la modification du système de freinage avant et arrière.
- Débourage de la selle
- Changement d'amortisseur à condition de respecter les points d'ancrage d'origine.
- Montage d'un amortisseur de direction
- Positionnement des repose-pieds
- Changement de la fourche et des tés.
- Guidon d'origine ou adaptable type tout terrain

Devront être obligatoirement retirés :

- La béquille de la moto doit être supprimée
- Les rétroviseurs et les optiques de phares doivent être enlevés ainsi que le feu arrière, la plaque minéralogique, les repose-pieds passager

Interdiction de changer ou modifier les points suivants :

- Type Moteur
- Nombre de rapports de boîtes de vitesses
- Système de distribution, nombre de soupapes.

- LES PNEUMATIQUES
- Pneus slick pour toutes les catégories sauf PROMO
- Pneus pluie pour toutes les catégories sauf PROMO
- Pneu mixte(homologué route) uniquement pour les catégories PROMO

UN PILOTE REFUSÉ AU CONTROLE SONOMETRIQUE POURRA REPRESENTER SA MACHINE 3 FOIS. S'IL NE SATISFAIT PAS AU 3EME CONTROLE, IL SERA EXCLU PAR LE DIRECTEUR DE COURSE ET SON ENGAGEMENT NE LUI SERA PAS REMBOURSE.

Une moto jugée trop bruyante ou dangereuse en course ou pendant les essais sera arrêtée par le directeur de course (ex : une moto qui perd son silencieux).

Le Commissaire Technique a le droit de regarder et de contrôler toutes pièces du motorcycle à n'importe quel moment de la manifestation :

1/ Pendant l'épreuve, les motorcycles pourront être examinés pour s'assurer qu'aucun élément ou pièce marqué n'ont été changé et ceci à n'importe quel moment de la manifestation. Dans ce cas, le pilote ne pourra pas prendre le départ et sera refusé en pré-grille.

2/ A l'issue de l'épreuve, les contrôleurs techniques vérifieront si aucune irrégularité n'a été commise.

3/ Sanctions :

- absence de pièces marquées (**notamment** : enlèvement du réducteur de bruit du silencieux après le contrôle technique pour la course, etc...) : Disqualification de la course
- intervention mécanique pendant le ou les tours de chauffe : Départ fond de grille
-

. Pour le super motard nocturne du 07 septembre un éclairage de couleur est obligatoire à l'arrière de la machine, sauf blanc.

Article 7 bis : les transpondeurs

Distributions des transpondeurs : les transpondeurs seront remis aux pilotes ou équipages le samedi ou la veille de la compétition (au moment du contrôle technique). Chaque pilote devra s'acquitter de la somme de 6€ auprès des membres du service chronométrage de la LRM, somme qui correspond à la location du transpondeur pour chaque course, cette somme est incluse dans le tarif de l'engagement.

Les boîtiers des transpondeurs, matériel indispensable pour le chronométrage et le pointage seront remis aux pilotes contre un chèque de caution d'un montant de 200€ à l'ordre de la Ligue Réunionnaise de Motocyclistes, ainsi que la licence FFM.

La restitution des transpondeurs : A la fin de chaque épreuve, l'organisateur devra prévoir un parc fermé qui contiendra les machines pendant 30 minutes réglementaires.

Les transpondeurs seront rendus à la table de chrono , dans un état de propre . Les pilotes participant à l'ensemble du championnat concerné pourront laisser le chèque de caution qui sera valable pour toute la saison et leur sera rendu à la dernière manifestation du championnat.

Il est toutefois rappeler que le transpondeur doit être rendu après sa dernière manche de la manifestation dans les trente minutes. Passé ce délai une amende de 20€ sera exigible pour la course précédente, en cas de non règlement de cette amende il ne sera plus délivrer de transpondeur à ce licencié.

Responsabilité : la perte, le vol, la destruction même involontaire est sous le responsabilité de l'équipage ou du pilote.

Article 8 : Catégorie, couleur de plaque et numéro

Toutes les motos, ainsi que les quads, doivent être équipés :

- D'une plaque de course avant réglementaire : 29cm x 24cm
- De 2 plaques latérales : 29cm x 24cm

Les numéros sur les plaques doivent être visibles et les couleurs du fond et des numéros seront déterminées pour chaque catégorie.

Le pilote est responsable de la lisibilité de son numéro.

Les sur classements ou déclassements sont interdits.

La catégorie est liée à la cylindrée permise.

- Fond blanc numéros noir : PRESTIGE
- Fond bleu numéros blanc : S2 (prestige2)
- Fond noir numéros blanc : S3
- Fond jaune numéros noir : MASTER
- Fond vert numéros blanc :PRESTIGE PROMO
- Fond blanc numéros noir : S3 PROMO
- Fond bleu numéros blanc : S4 (65cc) et S5 (85 cc)
- Fond blanc numéros rouge : ILLIMITED

Pour toutes ces catégories le nombre de pilote admissible sur la piste est de 32. Si ce nombre venait à être dépassé, le collège des commissaires de l'épreuve statuera.

- **UNE ou DEUX machines par pilote pourra être présentées aux contrôles techniques par catégorie.**
- **Deux pilotes peuvent engager la même machine dans des catégories différentes.**
- **Le changement de machine entre pilote est interdit.**

La gestion et la réservation des numéros doivent se faire auprès :

- **PAYET Patrice 0692 86 78 91 (moto)**
- **VIDOT Gérald 0693 49 86 82 (quad)**

Article 9 : Circuit

- Longueur

Une piste doit avoir une longueur de 400 mètres minimum.

- Largeur

Une piste doit avoir une largeur au point le plus étroit de 6 mètres minimum utilisable à l'exception du premier virage qui doit avoir une largeur de 8 mètres minimum utilisable et une courbure, permettant au premier tour, le passage des concurrents sans provoquer d'encombrement.

- Espace vertical

L'espace vertical libre entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être de 3m minimum.

- Difficultés

- Les sauts ne sont acceptés que sur les parties naturelles. Les zones d'appel ou de réception doivent être situées à une distance de 15 mètres minimum d'une zone bitume.

1 ou 2 tables minimum de la largeur de la piste, plusieurs trajectoires seront acceptées avec doubles traces sur la partie terre. Les sauts multiples (doubles bosses) sont tolérés. Toute modification de la partie terre de la part de l'organisateur de la manifestation sur le circuit de la Jamaïque est soumis à la validation de la commission Supermotard. Les membres validant cette nouvelle partie terre ne devront pas être pilote sur la manifestation.

La partie terre peut faire entre 50 et 70% de la longueur du circuit.

La partie bitume peut faire entre 50 et 70% de la longueur du circuit.

Article 10 : Procédure de départ

La grille de départ sera de type décalé ; 1er virage à gauche, pôle à droite ; 1er virage à droite, pôle à gauche.

Depuis le départ des tours de chauffe à la fin de la course les pilotes qui retournent au parc coureurs avec leur moto ne peuvent plus reprendre la course et sont considérés comme ayant abandonné.

Pour les finales, dans les 5 minutes précédant l'heure de départ, sur instruction de la direction de course, les pilotes devront se tenir prêts à quitter la pré grille et à amener leur moto sur la grille de départ. Durant cette période la mécanique est autorisée jusqu'au départ du ou des tours de chauffe. Ce ou ces tours de chauffe sont obligatoires pour prendre le départ depuis la grille.

A l'issue du (ou des) tour(s) de chauffe, un officiel situé devant la première ligne de départ présente un drapeau rouge tenu levé jusqu'au placement de tous les pilotes au centre de leur place sur les lignes de départ. Le feu doit être allumé au rouge.

Dès qu'un pilote a rejoint son emplacement sur la grille de départ ou entame son deuxième tour, dans le cas de plusieurs tours de chauffe, l'officiel situé en sortie de la pré-grille doit interdire l'accès à la piste en présentant un drapeau ou un signal lumineux rouge. Le pilote qui a rejoint son emplacement ne pourra plus le quitter sous peine de départ en fond de grille.

Les pilotes qui regagnent la zone mécanique doivent attendre que l'officiel situé en sortie de celle-ci signale, à l'aide d'un drapeau ou un signal lumineux vert, l'autorisation de l'accès à la piste.

Les pilotes qui ne sont pas sur la grille de départ à ce moment doivent partir depuis le fond de la grille.

Une fois que les pilotes sont placés soit sur la grille de départ, soit en fond de grille, soit dans la zone mécanique, le juge de ligne situé après la dernière ligne présente un drapeau vert.

Si un pilote positionné sur la grille rencontre un problème, il doit rester sur sa machine et lever le bras.

Le pilote doit attendre les instructions du Directeur de Course pour quitter sa place et se rendre en zone mécanique.

Lorsque tous les pilotes sont placés, le départ doit être donné de la façon suivante :

- Les machines doivent être arrêtées, moteur en marche et les conducteurs doivent avoir leurs mains sur les poignées du guidon.
- Le starter éteindra le feu rouge (l'extinction du feu rouge donne le départ). En cas de problème pour l'allumage des feux. Le Directeur de Course indiquera aux concurrents le nouveau mode de départ (drapeau national).
- Sur instruction du Directeur de Course, les officiels situés en sortie de la zone mécanique signaleront à l'aide d'un drapeau ou un signal lumineux vert, l'autorisation de l'accès à la piste.

Article 11 : Déroulement de l'épreuve

Entrée parc fermé : les véhicules sont autorisés à entrer au parc uniquement pour décharger leur matériel et devront obligatoirement quitter le parc avant 8h30. Le parc sera fermé à toute entrée véhicule à partir de 8h15

Briefing des pilotes : Un briefing des pilotes sera organisé par le Directeur de course. La présence des pilotes au briefing au le début de la journée est obligatoire.

Essais : les essais sont obligatoires. L'organisateur devra prévoir 1 séance d'essais libre et chronométré d'un total de 15 minutes afin de déterminer la grille de départ. Chaque

pilote devra obligatoirement couvrir 3 tours pour pouvoir prendre le départ de l'épreuve.

Positions sur la pré grille : position libre.

Pré-grille :

- Deux appels des pilotes se feront avant le départ de leur catégorie respective, le pilote appelé se positionnera en pré-grille. La zone réservée à cet effet sera fermée **5 min après le 2^{ème} appel** ce qui correspond à la présentation du panneau 5min de la manche en cours. Tout pilote en retard en pré-grille partira en dernière position de la voie des stands
- Une fois le pilote en grille, si celui-ci souhaite repartir au stand ou sortir de la piste, son départ se fera à l'entrée de la voie des stands et impérativement après le passage du dernier pilote.
- Avant le départ de la course, deux tours de chauffe sont obligatoires.

Chaque ligne ne peut supporter plus de 4 pilotes côte à côte.

La grille de départ devra être obligatoirement décalée. La pôle étant située du coté opposé du premier virage (pôle à droite si 1^{er} virage à gauche). Les essais chronos détermineront la grille lors des 3 manches de la journée. Le pilote qui a réalisé le meilleur temps des essais sera placé en sur la première place de la grille de départ. Le second meilleur temps sera sur la seconde place de la grille et ainsi de suite.

La course prévoit **3 manches de 15 Minutes + 1 tour pour toutes les Catégories .**

Déroulement :

- I. **ESSAIS** 10mm libres et chronos /catégories
- II. **1^{ère} manche** 15mn + 1 tour /catégories

- III. **2^{ème} manche** idem 1^{er} manche /catégories
- IV. **3^{ème} manche** idem 1^{er} manche /catégories

LES ESSAIES LIBRE ET CHRONOMETRES SONT OBLIGATOIRES.

Le pilote doit effectuer au minimum 3 tours d'essai pour pouvoir se placer sur la grille de départ .

Article 12 : Arrêt d'une course

Dans le cas d'un arrêt de course pendant les deux premiers tours du temps réglementaire, elle sera entièrement recommencée. Les coureurs se rendront directement en pré grille et un nouveau départ sera donné dès que la piste est libre.

Dans le cas d'un arrêt de course pendant les premiers 50% du temps réglementaire, elle sera entièrement recommencée. Les coureurs se rendront directement au parc-coureurs et un nouveau départ sera donné au minimum 30 minutes après l'arrêt de course. S'il est impossible de redonner le départ de course, il n'y aura pas de point attribué pour le Championnat.

Dans le cas d'un arrêt de course après que plus de 50% du temps réglementaire soit écoulé, celle-ci sera considérée comme terminée. L'ordre d'arrivée des pilotes sera

déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédent le drapeau rouge.

Article 13 : Classements

Pour être classé dans la course, tout pilote devra avoir accompli au minimum les 75% de la distance parcourue par le vainqueur et franchi la ligne d'arrivée au plus tard 5 minutes après le baisser du drapeau.

La manche sera validée si 50% du temps a été réalisé.

Un safety car est recommandé pour mise à disposition des officiels pour éviter des arrêts de course (drapeau rouge)

Le safety car devra être équipé d'un drapeau avec la croix de Saint André ou de dispositifs lumineux (gyrophare)

Présence du safety car : course neutralisée, tout pilote doit respecter son classement, il est interdit de dépasser tant que le safety car est présent sur la piste.

Les points seront attribués de la façon suivante :

1 ^{er} -----25 pts	6 ^{ème} -----15 pts	11 ^{ème} -----10 pts	16 ^{ème} -----5 pts
2 ^{ème} -----22 pts	7 ^{ème} -----14 pts	12 ^{ème} -----9 pts	17 ^{ème} -----4 pts
3 ^{ème} -----20 pts	8 ^{ème} -----13 pts	13 ^{ème} -----8 pts	18 ^{ème} -----3 pts
4 ^{ème} -----18 pts	9 ^{ème} -----12 pts	14 ^{ème} -----7 pts	19 ^{ème} -----2 pts
5 ^{ème} -----16 pts	10 ^{ème} -----11 pts	15 ^{ème} -----6 pts	20 ^{ème} -----1 pt

Le classement final du championnat sera établi sur les résultats obtenus sur l'ensemble des courses organisées, en prenant en compte les résultats des manches plus celle des superfinales.

Les ex-aequo seront départagés :

- en considération du nombre de places de 1^{er}, 2^{ème}, etc... par manche
- en dernier ressort, les résultats de la dernière course seront prépondérants.

Le classement d'une journée sera réalisé en ajoutant les points attribués au cours des trois manches.

Article 14 : Remise des prix

Les récompenses seront laissées à la discrétion du club organisateur avec obligation de récompenser les trois premiers de chaque catégorie.

Il y a obligation pour les trois premiers de chaque catégorie de participer à la remise des prix.

Le pilote absent ne pourra prétendre à aucune récompense.

Article 15 : Réclamations

Les réclamations doivent être déposées conformément au règlement Monobike vitesse 2012 du règlement LRM ou du code sportif national.

Toute réclamation devra obligatoirement être déposée auprès du directeur de course, dans les délais impartis.

Se reporter au titre VI du Code Sportif National, étant précisé que le montant du droit de réclamation est fixé à 75 €. Pour les réclamations nécessitant un démontage moteur un deuxième chèque de 75 € pour un moteur 2 temps et 150 € pour un moteur 4 temps sera remis.

Si la réclamation est bien fondée, celle-ci sera remboursée. Dans le cas contraire elle sera versée au pilote pénalisé du démontage.

En cas de non-conformité jugée après la seconde manche, le pilote sera déclassé sur l'ensemble de la course et perdra la totalité des points acquis à l'issue de l'épreuve.

Après les finales, les pilotes devront obligatoirement déposer leur machine au parc fermé pour une durée de trente minutes maximum.

Le directeur de course se réserve le droit de faire démonter le ou les machines de son choix, sans que le pilote ne puisse prétendre à un quelconque remboursement.

Aucune réclamation de classement ne sera reçue après un délai de 30 minutes après affichage ou proclamation officielle des résultats ou classements, quels qu'ils soient.

La LRM se réserve tout droit quant aux vérifications et démontages d'une ou plusieurs machines, notamment la saisie provisoire des pièces (assemblées ou non) pour un contrôle ultérieur.

La non-disponibilité temporaire des pièces saisies ne donne droit à aucune indemnité ou réclamation.

Une réclamation doit être déposée :

- Avant le commencement des opérations de vérification pour une réclamation contre la distance annoncée pour un parcours ou pour l'une des clauses figurant au règlement particulier.
- Immédiatement après la fin des opérations de vérification pour une réclamation contre une décision prise par un commissaire technique ou tout ce qui concerne les vérifications et la qualification des concurrents.

Dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats pour une réclamation contre :

- Une décision prise par un officiel de la course,
- Une erreur ou une irrégularité commise au cours de la compétition par un concurrent ou un assistant,
- Le classement d'une course.

Conduite en course : **Il est interdit de couper le parcours.** Un pilote ayant un comportement dangereux au cours d'une épreuve, pourra être sanctionné par le Jury ou le délégué par sanction immédiate.

Sécurité : Le Directeur de Course ou le délégué apprécieront en fonction des conditions climatiques du nombre de tours de chauffe nécessaire.

En cas de nécessité, le Directeur de Course peut autoriser le changement des pneumatiques avant un départ, mais cette opération doit s'effectuer dans la zone mécanique. Tout retour au paddock sera sanctionné par une disqualification.

Article 16 : Validation du Championnat

Le championnat SUPERMOTARD 2019 sera validé après 3 épreuves.

Les catégories seront validées au championnat à partir de 5 pilotes par course sauf pour les S4 et S5 ou il faudra au minimum 3 pilotes.

ARTICLE 17 : Limitation en pneumatique

1 seul jeu de pneu slick sera autorisé par journée de compétition et devra être vérifiés et marqués avant les essais libre et chronométrés.
- Seul le directeur de course et le contrôleur technique pourront autoriser un éventuel changement (exemple : crevaison ,déchirure, etc.....)

1 seul jeu de pneu pluie sera autorisé par journée de compétition et devra être vérifiés et marqués avant les essais libre et chronométrés.
- Seul le directeur de course et le contrôleur technique pourront autoriser un éventuel changement (exemple : crevaison ,déchirure, etc.....)

En cas de litige se reporter à l'annuaire fédéral.

ANNEXE : REGLES TECHNIQUES SPECIFIQUES AUX QUADS

Définition du quad de compétition : véhicule tout terrain à quatre pneus ballon, ayant une roue à chaque extrémité diagonale. Un quad de compétition est propulsé par les roues arrière fixées sur un axe rigide.

Règles techniques communes aux championnats super motard :

- ⌘ **La cylindrée** est libre tout en ayant deux catégories bien distinct (jusqu'à 490cc) et quad open(+490)
- ⌘ Le moteur ne peut en aucun cas être situé derrière le pilote.
- ⌘ La largeur du quad ne doit pas excéder 130 mm.
- ⌘ Tout système différentiel de transmission est interdit.
- ⌘ Le choix du cadre, du moteur, de l'emplacement du réservoir de carburant est libre.
- ⌘ Les pneus cloutés, chaînés sont interdits.
- ⌘ Les jantes, que ce soit pour l'avant ou l'arrière, ne peuvent excéder douze pouces de diamètre et ne devront pas être inférieures à huit pouces.
- ⌘ Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne verticale tangente aux pneus arrière.
- ⌘ **La plaque arrière sera en plastique souple.**
- ⌘ Niveau sonore même réglementation que pour les motos.

- α Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes, solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique ou polyester.
- α La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot ou carter à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque. Un pare-choc ou pare-buffle devra être mis en place. Dans le cas d'un pare-choc, les deux embouts devront être arrondis diamètre mini 15mm.
- α **Dispositif anti-encastrement** : Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : un au niveau du support d'articulation du bras oscillant inférieur, l'autre sur le support de repose pied, et comporter des sangles fixées sur la tubulure du nerf bar et destinées à empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.
- α Le pignon de sortie de boîte devra être protégé par un cache chaîne.
- α Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la partie transversale, les guidons sans partie transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu recouvrant largement les brides de fixation. Les extrémités devront être bouchées.
- α Un coupe-circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote.
- α La direction doit être assurée par les roues avant.
- α **Carburant** : carburant LIBRE.
- α **Plaque des machines** : Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires. La plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste. Un espace de 5cm sur la partie haute de la plaque frontale et sur toute sa largeur devra être laissé libre pour apposer la publicité du partenaire.
- α **Couleur des plaques** : Championnat :
 Plaque Verte numéro Blancs jusqu'à 490 cc
 Plaque jaune numéro noir pour les+ de 490 cc
- α **Transpondeurs** : Celui-ci devra être installé à l'avant de la machine sur une traverse verticale du châssis.

Règles techniques spécifiques au Superquader :

- α Présence du dispositif de sécurité sur les fixations des plaquettes de freins (goupille ou contre-écrou).
- α Freinage apparent des boulons de fixation des étriers de freins.
- α Freinage apparent des bouchons de remplissage d'huile et d'eau ainsi que des trappes de vidange.
- α Présence d'un ou plusieurs récupérateurs d'huile étanches même lorsque le quad est couché, d'une capacité minimum de 0,5 litre correctement fixé ou pour les 4 temps un recyclage fermé.
- α Un ou plusieurs récupérateurs vides à chaque départ étanches même lorsque le quad est couché doivent être prévus pour l'eau du radiateur et la mise à l'air du réservoir d'essence (clapet anti-retour du réservoir insuffisant).
- α Un carénage de récupération ou sabot englobant, permettant de recueillir une partie de la capacité de l'huile moteur sera installé sous le bloc (moteur 4 temps uniquement).
- α Les seuls liquides de refroidissement autorisés seront de l'eau ou de l'eau mélangée à de l'alcool éthylique.
- α Les pneumatiques utilisés ne doivent pas présenter plus de 0,8 mm de creux au centre du pneu avant ou arrière (pneus type cross et enduro interdits). Le retailage des pneus est autorisé.
- α La garde au sol de la machine en charge avec le pilote ne devra pas être inférieure à 90 mm (garde = châssis au milieu de l'empâtement et piste, hors accessoire, carter, bras

oscillant, carénage de récupération).

α la capacité des réservoirs de carburant ne peut excéder : 22 litres

Afin d'éviter toute intrusion des pieds du pilote entre les roues arrières et les « nerfs bars » ceux-ci doivent par construction être relevés de 100 mm minimum ou être équipés d'une protection en métal ou en plastique entre ce nerf bars et les gardes boue arrières.

Article 18 : l'accès au circuit

Seul le directeur de course autorise l'accès au circuit.

Tous manquement à cette directive de la part d'une ou des personne faisant partie de l'entourage d'un pilote **occasionnera une sanction au pilote mise en cause.**

Pendant la manche mini-vert seulement 4 parents licenciés vêtu d'un gilet fluo sont autorisés à se mettre sur le circuit pour venir en aide aux jeunes pilotes en cas de besoin.

ARTICLE 19 : limitation de cylindrée

La cylindrée de la catégorie PRESTIGE se verra LIMITE à 450 CC pour le championnat 2019 de super motard.

La cylindrée de la catégorie S3 et S3 Promo se verra LIMITE à 250 CC pour le championnat 2019 de super motard.

ARTICLE 20 : ZONE DE PANNEAUTAGE

L'accès à la zone de panneautage sera accessible uniquement par des panneauteurs ayant une licence ffm valide pour l'année en cours.

Le non respect de cet article occasionnera le refus en grille du pilote mise en cause par le panneauteur.

Article 21 : Remise des prix du championnat de supermotard

Tous les pilotes nominés doivent obligatoirement être présent le jour de la remise des prix du championnat.

Toute absence non justifié du pilote nominé sera passible d'une non validation de son titre.

Une attitude faire play et exemplaire est de rigueur lors de la remise des prix entre les 3 premiers sur le podium.